

Monsieur le président de la République

Le parlement européen s'est prononcé en 1988 pour que "les immigrés extracommunautaires bénéficient de l'égalité de traitement en matière de droits économiques et sociaux, de la reconnaissance des droits civiques et politiques, notamment le droit de vote aux élections locales, pour ceux qui résident depuis plus de cinq ans dans le même pays".

12 ans après, 4 pays sont à la traîne : le Luxembourg, l'Autriche, la Grèce et ... la France! Alors que 73% des jeunes français sont favorables au droit de vote des immigrés aux élections locales.

Comme eux, je demande le droit de vote et d'éligibilité pour tous les immigrés résident en France dès les municipales de 2001.

Nom et prénom :

Adresse : Signature

.....
.....
.....

Edité par le réseau de la Chaîne Humaine (MJCF) de Haute-Savoie

Ne pas affranchir

**Monsieur Jacques CHIRAC
Palais de l'Elysée
55, rue du Faubourg St-Honoré
75008 PARIS
France**



DROIT DE VOTE AUX ETRANGERS!



Plus fort
que la haine
la chaîne
humaine



Jeunesse Communiste 74